

CCAS du 13 Mars 2025

Présents : Eric Bocquet, Jacques Merveille, Didier Damide, Jean Pierre Delevallée, Jacques Ribaille, Rose Secq, Viviane Delevallée, Regine Callipel, Celine Lejosne, Bernard Bailleul, Marie Pierre Roussel, Pierre Papeghin, Marie Christine Dewast, Blandine Mortreux, Yves Lefrancq, le Secrétaire général.

Ordre du jour :

I. Ouverture de la séance, vérification du quorum, des pouvoirs et désignation du secrétaire de séance.

Début de séance 19h.

E Bocquet fait l'appel des participants. Tous étant présent, la séance peut commencer.

E Bocquet fait appel à candidat pour être secrétaire de séance.

Y Lefrancq propose sa candidature.

II. Déclaration de l'installation du Conseil d'Administration

III. Approbation du Compte rendu de la séance du 15 janvier 2025

- Vote à l'unanimité

IV. Délibérations

a. Délibération relative à l'élection de la Vice-présidence du Conseil d'Administration

E Bocquet rappelle la nécessité d'élire, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, un ou une Vice-président(e). La vice-présidence de l'Assemblée délibérative seconde le Président dans les travaux du Conseil d'Administration et dans la conduite des affaires courantes de l'établissement public

Viviane Delevallée propose sa candidature.

- Vote à l'unanimité

b. Délibération relative aux délégations consenties au Président et à la Vice-Présidence par le Conseil d'Administration.

E Bocquet explique que le Centre Communal d'action sociale de la Commune peut être amené à répondre en urgence à des demandes des habitants et prendre donc des décisions pour sortir certaines personnes aidées de leurs difficultés.

Monsieur le Président précise que, si ces délégations sont accordées, leurs utilisations feront toujours l'objet d'une restitution devant le Conseil d'Administration afin que l'organe délibérant soit au courant de la manière dont sont utilisées ces mêmes délégations.

Afin de parvenir à une efficacité renforcée de l'action sociale, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'octroyer au Président et à la Vice-présidence les délégations leur autorisant :

→ le règlement des factures d'un montant maximal de 500 €, par foyer et par opération, dans le cadre d'aides d'urgences.

→ la fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- R Callipel souligne qu'il est important que le Conseil d'Administration ait connaissance lors des sommes importantes allouées au titre d'aide.
- D Damide répond que la notion d'urgence ici est importante.
- C Lejosne évoque que cette même disposition avait été votée lors du dernier mandat
- B Bailleul ajoute que de toute les manières le Président fait toujours une restitution en séance lorsque l'aide est allouée, la transparence et donc garantie.
- J Ribaille demande si un Règlement existe pour le CCAS.
- le Secrétaire général répond qu'un projet de Règlement est en préparation afin que le CCAS et son Conseil dispose, comme la Commune, d'un Règlement intérieur.
 - Vote à l'unanimité.

V. Questions diverses.

- Y Lefrancq interroge sur le fonctionnement des entretiens
- V Delevallée précise qu'elle reçoit les personnes à une permanence le mardi matin.
- Y Lefrancq propose qu'un entretien se fasse avec 2 membres du CCAS ce qui facilite, d'après lui, le dialogue avec la personne reçue.

Il propose également l'utilisation d'un outil mis à disposition par l'Etat : « mon suivi social ». Cet outil permet de numériser l'entretien. L'ensemble des entretiens du CCAS sont alors accessible par les quelques membres du CCAS définis dans l'outil. Cela permet les autres membres puissent reprendre le ou les entretiens suivants.

Il propose de mettre en place une permanence dite numérique pour accompagner les habitants désireux d'être accompagné dans leurs démarches administratives en ligne ou d'avoir une formation sur les utilisations de base du téléphone ou de l'ordinateur.

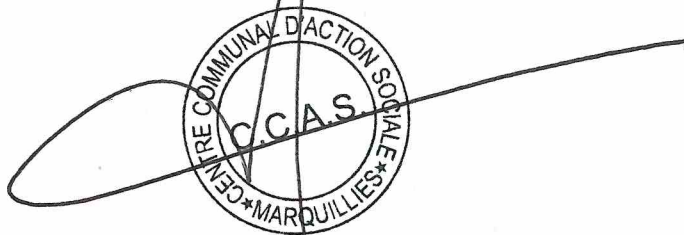
- R Secq précise qu'il existe des associations ou des permanences de l'Etat pour aider les personnes en difficultés, qu'il est préférable d'utiliser ces ressources au lieu que l'on le fasse.
- E Bocquet souligne que le premier contact doit se faire avec Viviane Delevallée en tant qu'Adjointe aux Affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS mais que le suivit en effet peut tout à fait s'imaginer être élargit.
- P Papeghin demande si le CCAS a un dossier qui retrace les suivis ?
- V Delevallée répond que lorsqu'un dossier est traité, il est généralement fait jusqu'au bout.
- R Secq et Y Lefrancq demandent la nature et le nombre d'entretiens.
- V Delevallée répond qu'elle n'a pas vraiment de bilan. Beaucoup de demandes de logements sociaux lui sont faites, des demandes également pour des Bons alimentaires. Il s'agit de toutes sortes de cas variés.
- R Secq demande qu'une présentation d'un bilan soit fait à la prochaine réunion du CCAS.
- V Delevallée prend à sa charge cette action.
- R Callipel demande si l'ancien Clic intervient encore dans la Commune. Par le passé, cette association était intervenue plusieurs fois.
- E bocquet, M-C Dewast et V Delevallée ont reçu une représentante de cette association qui se nomme aujourd'hui Eollis. Peu de demandes aujourd'hui justifient d'y adhérer.
- E Bocquet répond que l'adhésion n'est plus en cours car il n'y avait aucune intervention depuis plusieurs années.
- V Delevallée confirme en effet que depuis 2020, il n'y a eu aucune intervention.
- C Lejosne précise que l'abonnement est de 700€ par an ce qui n'est pas négligeable et ajoute donc qu'il faudrait vraiment avoir une idée de l'utilité avant d'envisager la ré adhésion par le CCAS.
- E Bocquet annonce également qu'un document d'information émanant du CCAS est une volonté pour cette année afin de répertorier, pour l'information de tous les habitants, les organes sociaux et d'aides existants.
- R Secq partage cette idée et le souhait de ce projet.
- E Bocquet propose de réaliser avec les services de la mairie cette plaquette.
- R Callipel 2 ou 3 membres du CCAS pourraient se charger de réaliser cette plaquette.
- E Bocquet partage cette idée.
- R Secq revient sur la vente de la maison du CCAS. Elle précise que l'ancienne organisation du CCAS a commencé une réflexion sur ce sujet. Une estimation a 237 000€ a été faite.
- C Lejosne que la vente n'a pas encore été faite qu'il revient au CCAS d'organiser cette action. Une personne est intéressée pour développer une crèche.
- E Bocquet annonce qu'il prendra contact avec cette personne.
- C Lejosne désire participer à cette entrevue.

- J Ribaille demande des précisions sur le nombre et la fréquence des réunions du CCAS et le délai pour envoyer les convocations.
- le Secrétaire général répond qu'il y a 4 réunions par an minimum comme le Conseil Municipal.

Fin de séance 19h50

Approuvé le 10/04/2025

le Président



Eric BOCCQUET

le Secrétaire de
séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yves Defrancy".

Yves Defrancy

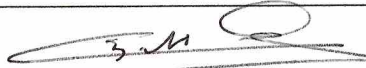
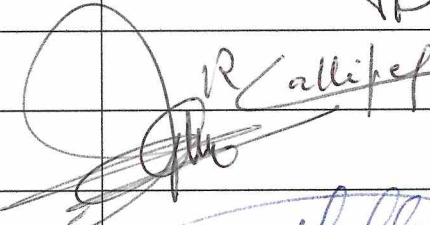
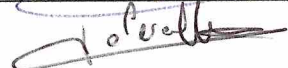
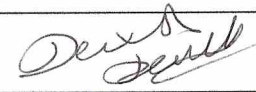
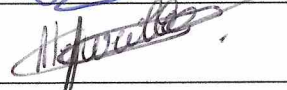
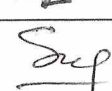


COMMUNE DE MARQUILLIES

FEUILLE DE PRÉSENCE

Conseil d'Administration

Séance du 13 mars 2025

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Monsieur BAILLEUL Bernard	
Monsieur BOCQUET Éric	
Madame CALIPPEL Régine CALIPPEL	
Monsieur DAMIDE Didier	
Monsieur DELEVALLÉE Jean-Pierre	
Madame DELEVALLÉE Viviane	
Madame DEWAST-DERIDDER Marie-Christine	
Monsieur LEFRANCQ Yves	
Madame LEJOSNE Céline	
Monsieur MERVEILLE Jacques	
Madame MORTREUX Blandine	
Monsieur RIBAILLE Jacques	
Madame ROUSSEL Marie-Pierre	
Monsieur PAPEGHIN Pierre	
Madame SECQ Rose	

L'Administrateur ayant procuration doit inscrire la mention « PO » et signer à la place de l'Administrateur mandant.

